



CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Exercice clos le 31 décembre 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



CENTRE BOULONNAIS D'INITIATIVES JEUNESSE

Association loi 1901

Siège social : 11 bis rue de Clamart
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CEntre Boulonnais d'Initiative JEunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les comptes de trésorerie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 31 mars 2026

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2025			31.12.2024	PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	135 134	151 664
Terrains					Résultat de l'exercice	-14 950	-16 530
Agencements	26 289	20 100	6 188	586	Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	25 243	24 461	782	1 333	Total	120 184	135 134
Autres immobilisations corporelles	17 248	14 994	2 254	2 299	FONDS DEDIES & PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés					Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	6 893	6 022
Total	68 780	59 556	9 224	4 218	Total	6 893	6 022
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients					Fournisseurs	754	
Autres créances	8 018		8 018	4 485	Dettes fiscales et sociales	14 662	9 854
Charges constatées d'avance	709		709	504	Autres dettes	2 475	2 453
Trésorerie	127 069		127 069	144 255	Produits constatés d'avance	51	
Total	135 796		135 796	149 245	Total	17 943	12 307
Total	204 575	59 556	145 020	153 463	Total	145 020	153 463

CEBIJE

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	701	822
Ventes de biens		
Prestations de service	3 380	2 763
Subventions d'exploitation	164 800	155 662
Dons et Mécénat	2 800	
Contributions financières		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Total	171 681	159 247
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	16 355	17 114
Aides financières		
Impôts et taxes	2 585	2 737
Salaires	127 797	117 996
Cotisations sociales	38 262	33 313
Dotations aux amortissements	2 514	4 823
Dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions	871	2 115
Valeurs comptables des immobilisations cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	33	122
Total	188 416	178 218
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-16 735	-18 971
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers	1 785	2 441
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	1 785	2 441
CHARGES FINANCIERES		
Charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	1 785	2 441
RESULTAT COURANT (I + II)	-14 950	-16 530
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-14 950	-16 530
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	42 234	42 234
Bénévolat	72 800	72 800
Total	115 034	115 034
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	42 234	42 234
Personnel bénévole	72 800	72 800
Total	115 034	115 034

ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre **2025** se dégage un déficit de 14 950,03 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : le CEBIJE a pour objet de susciter, promouvoir et rassembler les activités visant à l'éducation et à la formation humaine de l'enfance et de la jeunesse à Boulogne-Billancourt.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le nombre d'adhérents est légèrement en hausse, avec une proportion de filles en augmentation. La qualité des ateliers Photo et Son et l'offre de nombreuses activités (concerts, visites,...) permettent d'attirer de nombreux jeunes. »

Une accélération des actions a été menée dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Au cours de cette année, le Cebije a obtenu la possibilité de recevoir des dons, et d'avoir recours au mécénat d'entreprise.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Par mesure de simplification mais aussi compte tenu de leur obsolescence rapide et conformément à la tolérance fiscale, les matériels d'activités et informatiques et mobiliers de bureau dont la valeur unitaire n'excède pas 500 euros hors taxes sont comptabilisés en charges d'exploitation (*compte 606300 "petit équipement"*).

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Au 01/01/2025	Acquisition	Cession	Au 31/12/2025
Agencements	19 832,56	6 456,00	-	26 288,56
Matériels d'activités (Son et Photo)	25 243,11	-	-	25 243,11
Matériel informatique	16 184,19	1 063,99	-	17 248,18
Total en Euro	61 259,86	7 519,99	-	68 779,85

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisition d'un ordinateur et aménagement du studio son par l'installation de panneaux acoustiques.

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	taux linéaire	Au 01/01/2025	Dotations	Reprises	Au 31/12/2025
Agencements	5%	19 246,74	853,36		20 100,10
Matériels d'activités	20%	23 909,84	551,30		24 461,14
Matériel informatique	33%	13 884,97	1 109,47		14 994,44
Total en Euro		57 041,55	2 514,13	-	59 555,68

2. Immobilisations financières : Néant

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Autres prêts	0,00		
Titres	0,00		
Dépôts et cautionnements	0,00		

3. Stocks

Le stock de fournitures consommables n'est pas recensé car non significatif.

4. Usagers – clients

Néant

5. Autres créances

Subventions à recevoir : Au 31 décembre 2025 nous attendons 7 613,12 € se décomposant essentiellement en des subventions de la CAF au titre du projet Devoir de mémoire pour 2 000 €, du projet Innov jeunes pour 1 500 € et du projet Prog'Ess pour 3 750 €. Ces sommes doivent nous être versées début 2026.

Autres créances : Une avance de 404,83 € a été accordée à Mr Loussert pour couvrir des frais engagés directement.

Charges constatées d'avance : D'un montant total de 708,73 €, celles-ci incluent l'abonnement annuel 2026 du logiciel Asso Connect (logiciel comptable et administratif pour les associations) pour 504 €, ainsi que les abonnements WIX relatifs à la messagerie professionnelle et au nom du domaine pour 204,73 €.

8. Trésorerie

Au 31/12/2024			Au 31/12/2025	
BANQUE	143 968,40		126 866,08	
BNP Compte courant	8 861,79		3 685,78	
BNP Livret A	82 500,71		84 341,99	
BNP Livret Banque	12 687,12		2 691,07	
LCL	39 842,10		35 576,77	
Compte en ligne Asso Connect	16,68		570,47	
CAISSE	286,84		202,88	
TOTAL DISPONIBILITES	144 255,24		127 068,96	

Le compte en ligne ASSO Connect correspond aux adhésions directement réglées via cette plateforme et non encore reversées sur le compte courant LCL.

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres de 135 134,13 € sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Néant

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions et dépréciations

En Euros	31/12/2024	Dotations	Reprises (*)	31/12/2025
Provisions pour risques	0	0	0	0
Total Provisions pour Risques	0	0	0	0
Provisions pour Charges	0			0
Engagement de retraite du Personnel	6 022	871		6 893
Total Provisions pour Charges	6 022	871		6 893
Immobilisations financières				
Usagers				
Divers				
Dépréciations actifs	0	0	0	0
TOTAL	6 022	871	0	6 893
Dotations / Reprises d'exploitation				
		871	0	
Dotations / reprises Financières				
		0	0	
Dotations / Reprises Exceptionnelles				
		0	0	
	Total	871	0	

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées : Néant

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (jj/mm/aa)						
Autres emprunts (jj/mm/aa)						
Découverts bancaires						
Total	0,00		0,00			

6. Fournisseurs

La somme de 754,20 € concerne deux factures NEXIA (prestataire des paies), l'une relative aux travaux récurrents de décembre (202,20 €), et la seconde relative aux travaux d'élaboration de la rupture conventionnelle d'un salarié (552€)

7. Dettes fiscales et sociales

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Provisions congés payés charges sociales incluses		3 435,00
Personnel charges à payer	2 724,52	2 959,27
Charges sociales à payer	4 828,58	6 073,02
Urssaf	3007,00	3828,00
AESIO mutuelle	650,24	880,80
MUTEX Prevoyance	485,40	481,68
Malakoff Mederic - Retraite	685,84	882,54
Charges fiscales à payer	2 300,69	2 195,11
Formation Continue	2226,69	2102,11
Prélèvement à la source	74,00	93,00
Total Dettes Fiscales et Sociales	9 853,79	14 662,40

Il a été procédé à un recalcul de la provision pour congés à payer, selon les règles courantes nationales (période du 1^{er} juin au 31 décembre).

Le poste Personnel charges à payer correspond aux indemnités de rupture d'un salarié nous quittant en janvier 2026.

9. Autres dettes

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Charges à payer		
Commissaires aux comptes	2 200,00	2 300,00
Acanexia (paies)	163,80	0
BNP Frais décembre	42,80	42,80
META Publicités	46,52	0
LCL Frais Q4 2025		132,01
Total Charges à payer	2 453,12	2 474,81

10. Produits constatés d'avance

Cotisations 2026 payées d'avance (Asso Connect)

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Subventions

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Ville de Boulogne-Billancourt	120 000,00	120 000,00
Conseil départemental 92	9 500,00	13 450,00
FONJEP (Ministère Jeunesse et Sport)	7 107,00	7 107,00
Aides à l'emploi (ASP Ministère du travail et de l'emploi	7 455,41	6 243,27
CLSPD (Ville)	3 000,00	3 000,00
CAF	8 600,00	15 000,00
		-
Total des Subventions	155 662,41	164 800,27

Les subventions du Conseil départemental sont de 3 ordres :

- Fonctionnement 3 750 €
- CLSPD 3 000 € (Prévention de la délinquance)
- FIPD 6 700 € (Fond Interministériel de Prévoyance de la Délinquance)

Les subventions de la CAF sont composées de 3 appels à projets 2025 et d'un solde relatif à 2024 :

- Devoir de mémoire : 2 000 €
- Création et production de musique et clip vidéo : 1 500 €
- Développement d'initiatives à finalité sociale, environnementale et solidaire : 3 750 €

2. Produits divers – Prestations de services

Il s'agit d'une somme de 3 380,00 € reçue du département dans le cadre du festival Focus Hip Hop.

3. Dons et Mécénat

Le Cebije ayant reçu l'autorisation de percevoir des dons, ceux-ci ont été de 2 800 € en 2025.

4. Contributions financières

Néant

5. Charges d'exploitation

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2025
Autres achats et charges externes	17 113,60	16 354,72
Formation	2 736,56	2 585,25
Salaires	121 958,09	125 376,67
Charges sociales	34 172,89	37 246,69
Congés payés charges incluses	(4 822,31)	3 435,00
Dotation aux amortissements	4 822,59	2 514,13
Dotation aux provisions	2 115,00	871,00
Autres charges de gestion courante	122,01	32,77
Total des Charges d'exploitation	178 218,43	188 416,23

Globalement les autres achats affichent une baisse (-759€) résultant d'une diminution des dépenses de petits équipements et frais de convivialité et d'une augmentation des frais bancaires (LCL et BNP en 2025) et des cotisations (Elisfa).

L'évolution du poste salaires de 3 417€ est principalement due à l'augmentation des salaires bruts (+ 2,2% base Elisfa), les primes sont stables (+452€), et une provision pour indemnité de rupture conventionnelle a également été provisionnée pour un montant similaire à celui de l'année précédente.

Les encours de congés à payer ont été recalculés sur les 4 dernières années pour être alignés sur les règles nationales en vigueur.

Les amortissements sont en diminution par rapport à l'exercice précédent malgré l'acquisition d'un nouvel ordinateur et des travaux dans le studio Son. Les agencements de 2019 sont totalement amortis au bout de 5 ans, ainsi que le matériel éducatif de 2021 au bout de 3 ans.

Les dotations aux provisions correspondent aux provisions retraite des personnes en CDI.

6. Produits et Charges exceptionnels

Néant

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	2	2	2	2
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	2	1,09	1	1
Total	5	4,09	4	4

(1) Effectif à la clôture quel que soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

Les emplois aidés sont composés d'un contrat PEC depuis le 14/01/2025 et d'une apprentie en alternance depuis le 6/10/2025, 3 jours par semaine.

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit-bail et locations de longue durée

Il n'y a pas de crédit-bail ni location longue durée en cours à la date de clôture de cet exercice.

4. Engagements hors bilan

Cautions et hypothèques accordées par l'association : Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite (locaux, services) et prestations en nature internes et externes

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de locaux situés : 11 bis rue de Clamart à Boulogne-Billancourt. L'ensemble des avantages en nature accordés par la Ville de Boulogne Billancourt a été évalué à 42 234 € (estimation de la Ville de Boulogne Billancourt de 2023).

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Le bénévolat a été valorisé et estimé à un temps plein, soit sur la base d'un taux horaire de 35€/Heure (charges sociales incluses) à 72 800 €.